République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
MAUREPAS

ARRETE DU MAIRE
N° 2019 – 025

Mesures provisoires relatives à la circulation et au stationnement d'un camion de plus de 3.5 tonnes, rue du Moulin

Le Maire de la Commune de Châteaufort,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loin°82-623 du 22 juillet 1982,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L2212-2 et L 2213-1 et L 2213-2,
Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,
Vu le Code de la Route notamment les articles R 411-8, R 417-10, L325-1 à L325-3,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment le titre 1° -Dispositions communes aux voies du domaine public routier chapitre VI et VII,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière (livre I 8° partie : signalisation temporaire) approuvés par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiés par les textes subséquents,
Considérant des travaux au 6, rue du Moulin, prestation réalisée par la société ARTEMIS BATIMENTS domiciliée 5, Impasse du Bois Bélier à Fontaine La Guyon,
Considérant qu'il convient de réglementer toutes mesures relatives à la circulation pour permettre le bon déroulement de l'opération et d'assurer la sécurité des usagers en prenant toutes les dispositions nécessaires à cet effet,

ARRETE

Art 1 : Autorisation de circulation
Un camion de la société ARTEMIS BATIMENTS de **32 tonnes en PTAC** (longueur 11m. largeur 3m) est autorisé à circuler sur Chateaufort et à stationner le long du 6, rue du Moulin du mardi 11 juin au vendredi 14 juin 2019. Ce camion effectuera des navettes au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Art 2 : Consigne particulière
Le chauffeur du camion devra impérativement être en possession du présent arrêté.

MAIRIE de CHATEAUFORT
19, place Saint Christophe - 78117 Châteaufort
☎ 01.39.56.76.76 - Télécopie 01.39.56.29.71 - messagerie : accueil@mairie-chateaufort78.fr
site internet : www.mairie-chateaufort78.fr

Art 3 : Dispositions à observer
Toutes dispositions devront être prises pour que la voirie ne puisse être détériorée durant l'opération. La réfection des dégradations éventuelles occasionnées à la voirie serait à la charge de la société ARTEMIS BATIMENTS qui sera tenue pour responsable des dégâts occasionnés et les lieux devront être remis à l'identique.

Le camion stationné le long du 6, rue du Moulin devra veiller à la libre circulation des véhicules notamment les bus, tous véhicules de secours et des services de ramassage des déchets.

Art 4 : Validité
Le présent arrêté est délivré à titre précaire et révocable et ne confère aucun droit réel à son titulaire : il peut être retiré à tout moment pour des raisons de gestion de voirie ou non-respect de celui-ci sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Art 5 : Responsabilité
La société ARTEMIS BATIMENTS sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son intervention.

Art 6 : Diffusion et exécution
Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Magny les Hameaux, la brigade des Sapeurs-Pompiers de Magny-les-Hameaux, la société ARTEMIS BATIMENTS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art 7 : Recours
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du signataire.
Cet arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage en mairie en ce qui concerne les dispositions réglementaires et à compter de sa notification aux entreprises chargées de travaux pour les dispositions les concernant.

Fait à Châteaufort, le 4 juin 2019

Le Maire
Patrice PANNETIER

MAIRIE DE CHATEAUFORT 78117 YVELINES

MAIRIE de CHATEAUFORT
19, place Saint Christophe - 78117 Châteaufort
☎ 01.39.56.76.76 - Télécopie 01.39.56.29.71 - messagerie : accueil@mairie-chateaufort78.fr
site internet : www.mairie-chateaufort78.fr